



COMMUNE DE ORSCHWIHR

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025**

Le Conseil municipal :

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 AOUT 2025

Approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 20 août 2025.

POINT 2 – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DE LA MAIRIE : RESULTAT DE LA CONSULTATION ET DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR SPS ET D'UN CONTROLEUR TECHNIQUE

A l'unanimité :

1- Résultat de la consultation :

- **DESIGNE** le cabinet CWA+Architectes de Guebwiller, mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents.

2- Désignation d'un coordonnateur SPS et d'un contrôleur technique

- **DECIDE** d'attribuer les marchés à l'organisme ALPES CONTROLES de Colmar pour les missions de Contrôle Technique et de Coordination Santé et Sécurité,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents.

POINT 3 – BUDGET FORESTIER 2026 : PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET PATRIMONIAUX

A l'unanimité :

Approuve à l'unanimité le programme des coupes 2026 pour un montant prévisionnel de **79 200 € HT** (programme d'exploitation), le programme d'actions pour un montant de **24 060 € HT** (travaux patrimoniaux) et l'état d'assiette pour 2027.

POINT 4 – FIXATION DU TARIF POUR LA FETE DE NOEL DES AINES

A l'unanimité :

FIXE à l'unanimité la participation des accompagnants qui n'ont pas l'âge requis à 60 euros par personne.

POINT 5 – ADHESION A LA CONVENTION RISQUE « PREVOYANCE » MISE EN PLACE PAR LE CDG 68 ET PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE EN RISQUE « PREVOYANCE »

A l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer à la convention de participation pour la nouvelle période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2031,
- **FIXE** le montant de la participation financière à 60 € par agent dans la limite de la cotisation versée,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document.

POINT 6 – RENOUELEMENT DU BAIL DU LOCAL COMMUNAL 4 PLACE SAINT-NICOLAS

A l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à signer un nouveau bail pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} novembre 2025,
- **DECIDE de maintenir** le loyer à 330 € pour préserver la présence d'un commerce de proximité.

POINT 7 – MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT ET DE CONSEIL INFORMATIQUE PAR LA CCRG

A l'unanimité :

- **VALIDE** la mise en place de ce dispositif,



COMMUNE DE ORSCHWIHR

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

POINT 8 – ADHESION AU GIC 7

Par 14 voix pour et 1 abstention :

DECIDE d'adhérer au GIC 7 et de verser la cotisation annuelle à 90 € pour 2025.

POINT 9 – RENFORCEMENT DE LA TOITURE DU CLUB-HOUSE

A l'unanimité :

- **DECIDE** d'effectuer les travaux de mise aux normes et de renforcement de la toiture,
- **CHARGE** le maire de demander un second devis,
- **AUTORISE** le maire à signer la meilleure proposition financière.

POINT 10 – REVISION DES STATUTS DE TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE

A l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur les nouveaux statuts révisés,
- **DEMANDE** aux Préfets du Haut-Rhin et du Bas-Rhin de prendre un arrêté inter-préfectoral dans ce sens.

POINT 11 – INSTAURATION DU PRINCIPE DE REDEVANCE PROVISoire POUR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RESEAUX DE DISTRIBUTION/TRANSPORT D'ELECTRICITE

A l'unanimité :

- **INSTAURE** la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers d'électricité,
- **FIXE** le mode de calcul,
- **DECIDE DE REVALORISER** chaque année la redevance selon l'indice de révision en vigueur.

POINT 12 – RAPPORTS D'ACTIVITES 2024

PREND ACTE des rapports d'activités 2024 de la CCRG, de l'ADAUHR ATD Alsace, de EPF Alsace, du Parc Naturel Régional du Ballon des Vosges, de Art Nucléart, de Territoire d'Energie Alsace, de la DDT du Haut-Rhin et de Rivières de Haute-Alsace.

POINT 13 – DEMANDES D'AUTORISATIONS D'UTILISATION DU SOL

Prend acte des demandes d'autorisations d'urbanisme déposées depuis le 20 août 2025.

POINT 14 – DIVERS – HORS DELIBERATION

Information sur les délégations du maire concernant le droit de préemption urbain.
Informations diverses données par Mme le Maire aux conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 22 h 15.

Orschwihr, le 24 octobre 2025

Le Maire :
Marie-Josée STAENDER



Publié sur le site internet de la commune le : 27 octobre 2025

Affiché le : 27 octobre 2025